

14ème législature

Question N° : 91698	De M. Hervé Féron (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Arabie saoudite	Analyse > Yémen. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 08/12/2015 Réponse publiée au JO le : 09/02/2016 page : 1166		

Texte de la question

M. Hervé Féron interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international au sujet de l'éventualité d'une tripartition du Yémen. En mars 2015, l'Arabie Saoudite a pris la tête d'une coalition de huit pays sunnites, principalement les pétro-monarchies du Golfe, dans une guerre contre le Yémen visant à réinstaller au pouvoir le Président Abd Rabbo Mansour Hadi. À cause de cette guerre, la population yéménite se retrouve prise au piège au milieu des combats entre les rebelles houthis (chiites) soutenus par l'Iran, la coalition d'États qui combat les rebelles houthis, et la menace grandissante que représente le groupe AQPA (Al Qaeda dans la péninsule arabique). Selon l'Organisation des Nations Unies, la guerre pétro-monarchique contre le Yémen a fait plus de 3 100 morts et 15 000 blessés, 1 million de déplacés et 245 000 réfugiés, et elle a créé une crise humanitaire sans précédent pour laquelle le niveau d'alerte humanitaire maximal a été décrété. Des frappes ciblent l'ensemble des infrastructures civiles, jusqu'aux quartiers résidentiels, marchés, greniers, réservoirs d'eau, hôpitaux, écoles, mosquées et même les vestiges archéologiques et tombeaux. Plus de 21 millions de personnes (soit 80 % de la population du Yémen) sont privées d'un accès suffisant aux denrées et services de première nécessité (nourriture, eau potable, soins médicaux, électricité et pétrole). Qui plus est, il semblerait que l'Arabie Saoudite utilise des armes non conventionnelles à l'encontre des civils (*cf.* question écrite n° 18860 au Sénat) et que des hôpitaux gérés par l'ONG *Médecins sans frontières* soient bombardés (*cf.* question écrite n° 18760 au Sénat). Dans ce contexte chaotique, les derniers évènements semblent indiquer qu'une nouvelle partition du Yémen est en cours. Ainsi, selon des sources universitaires, le Hadhramaout, région orientale désertique du Yémen, deviendrait indépendant, le Nord revenant à l'Arabie saoudite et l'arrière-pays Aden aux Anglais, comme c'était le cas jusque dans les années 1960. Or la partition du Yémen serait souhaitée par l'Arabie sunnite, qui voit comme une menace l'existence d'un État avec une forte composante chiite à ses portes. Ceci explique la violence avec laquelle elle mène l'offensive contre les rebelles houthis, qu'elle considère comme des ennemis puisque proches de l'Iran chiite. M. le député juge l'acharnement de l'Arabie saoudite inacceptable non seulement parce qu'il donne lieu à un nombre énorme de victimes, mais encore parce qu'il risque d'aboutir à une partition qui reviendrait à nier le droit à l'autodétermination du peuple yéménite. À la lumière de ces éléments, il souhaiterait connaître l'opinion de M. le Ministre sur l'éventualité d'une tripartition du Yémen. Par ailleurs, il souhaite connaître de quelles manières la France compte s'engager en faveur de la protection de la population civile yéménite, actuellement menacée de toutes parts.

Texte de la réponse

Lancée le 26 mars 2015, à la demande des autorités légitimes du Yémen, l'intervention de la coalition de pays arabes menée par l'Arabie saoudite a pour objectif d'assurer la stabilité et l'unité du Yémen. S'il perçoit les milices houthies comme une menace à sa frontière méridionale, le Royaume saoudien n'a aucune visée expansionniste vis-à-



vis du Yémen. Seule une solution politique, acceptable par toutes les parties au conflit, dans le cadre de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, permettra de mettre fin à la guerre civile, dont la population yéménite est la première victime. La France appelle ainsi au rétablissement du cessez-le-feu et à la reprise du dialogue interyéménite sur cette base. La France soutient pleinement à cet égard la médiation de l'Envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies. S'agissant de la situation humanitaire au Yémen, la France a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation. Face à la gravité et l'ampleur de la crise traversée par le pays, les principes et le droit international humanitaires doivent être appliqués au Yémen, notamment concernant la population civile et les infrastructures médicales.